

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

**MARDI 28 Juin 2022 à 18 H 00**  
**Réunion au siège de l'USESA**  
**4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400**

**A l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 Mai 2022,

**Travaux :**

- 2) Marché de Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA programme 2022 / partie 3 sous charte qualité des réseaux d'eau potable : présentation des résultats et attribution du marché 2022 USESA 12  
Lot 1 : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuis et Morin en Brie  
Lot n°2 : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne  
Lot n°3 : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry

- 3) Travaux de pose et de suppression de canalisation à Château-Thierry sous charte qualité : lancement de la consultation des travaux

**Patrimoine :**

- 4) Marché de diagnostic de captage de 11 ouvrages AEP et réhabilitation de piézomètres UDI de Fère en Tardenois, Villers-Cotterêts, Coincy, Brécy et Nogentel : présentation des résultats et attribution du marché 2022 USESA 07
- 5) Présentation du point sur le patrimoine

**Environnement :**

- 6) Marché d'épandage des boues de l'usine de traitement de Chézy Sur Marne : lancement de la consultation

**Communication :**

- 7) Présentation du rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (Rapport joint)

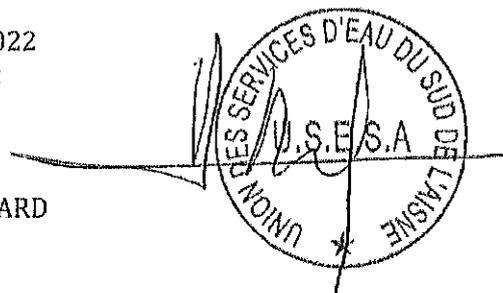
**Finances :**

- 8) Convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour le cofinancement pour le complément de l'étude patrimoniale du schéma directeur d'eau potable
- 9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 10) Questions diverses.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 20 Juin 2022  
Le Président

Hugues DAZARD



*Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :*

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)*

*Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.*

*A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à [contact.eau@usesa.fr](mailto:contact.eau@usesa.fr)*

*Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.*